

Lyon, le 26 octobre 2015

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. AUGOYARD
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2015 : **UNANIMITÉ**

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : M. AUGOYARD

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, M. GRACI, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : M. DAVID, M. FENECH, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme MICHAUX.

DEPOTS DE POUVOIRS : M. BLACHE : pouvoir de M. DAVID ; M. BREAUD : pouvoir de M. FENECH ; M. LAUPIES : pouvoir de Mme ROUX DE BEZIEUX ; M. GRACI : pouvoir de Mme MICHAUX.

ABSENTS :

M. BLACHE ouvre la séance à 18 h 30.

M. BLACHE propose de désigner M. AUGOYARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. AUGOYARD procède à l'appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2015

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

M. BLACHE indique que des modifications ont été apportées à certains rapports le 06.15.185 et 187, le 1^{er} comporte une modification de nom et le second un changement de montant de subvention porté à 150 000 €. Enfin, le dernier rapport 06.15.196 a été supprimé de l'ordre du jour.

Rapport 06.15.170 – Dotations aux arrondissements pour 2016

M. BLACHE présente ce dossier.

Il s'agit des dotations versées comme chaque année aux arrondissements :

- la dotation de gestion locale constituée de 2 parts : la 1^{ère} correspond aux dépenses de fonctionnement engagées au titre des équipements transférés, elle représente cette année 4 164 415 €, soit 88,58 % du montant total ; la seconde part prend en compte des critères économiques [fonction de la population de l'arrondissement sur la base des chiffres du recensement 2015, en fonction du revenu fiscal moyen par habitant] et se monte à 536 736 € soit 11,42 % ;
- La dotation d'animation locale pour les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locales. Elle est constituée d'une enveloppe forfaitaire de 20 000 € par arrondissement et le solde en fonction du nombre d'habitants recensés en 2015. Elle se monte à 463 736 € ;
- Enfin, La dotation d'investissement permet aux arrondissements de prendre en charge les dépenses d'investissement afférentes aux équipements transférés et aux locaux administratifs mis à leur disposition pour l'exercice de leurs attributions. La conférence budgétaire de juillet 2014 a maintenu le critère de 2€ par habitant (le nombre étant celui du recensement 2015).

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.171 – Programmation complémentaire 2015 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

M. LAFOND rapporte ce dossier.

Le CLSPD constitue l'organe partenarial de pilotage et de concertation pour la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, signée le 10 décembre 2014 avec le Préfet du Rhône et d'autres partenaires.

Il explique que la Stratégie Territoriale se substitue à l'ancien Contrat Local de Sécurité et constitue le programme de travail du CLSPD pour 3 ans (2014-2017). Ses deux objectifs essentiels sont l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au quotidien des habitants et la prise en compte et l'accompagnement individualisé des publics en difficulté qu'ils soient auteurs ou victimes.

Il rappelle la création de deux Zones de Sécurité Prioritaires, en 2012 sur le secteur de la Duchère (9^e arrondissement) et fin 2013 sur un secteur du 8^e arrondissement (quartiers Langlet-Santy, Mermoz et partie Sud du quartier des États-Unis).

En juin 2015 ont été allouées des subventions à des associations dans le cadre des orientations définies par le CLSPD, complétés aujourd'hui par un montant de 30 750 € dont 10 750 € pour la mise en place d'un Référent justice en milieu ouvert pour les sortants de prison de 18 à 25 ans en aménagement de peine ou libérés sous contrainte. Cette action concerne tout le territoire de Lyon.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.172 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 820 701 euros - Opération : Résidence "Maison Jeanne" - Acquisition, amélioration de 11 logements (8 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 91, boulevard des Belges à Lyon 6e

Mme MOULLIN présente ce projet.

La SAHLM Sollar, sise 28, rue Garibaldi à Lyon 6^e, a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 820 701 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces emprunts sont destinés à financer l'acquisition, amélioration de 11 logements (8 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 91, boulevard des Belges à Lyon 6^e.

La Métropole de Lyon a examiné la demande de la SAHLM Sollar au cours de la séance de la Commission permanente du 18 juin 2015 à hauteur de 85 %, soit 697 595,85 €.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Sollar s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 50 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 1 290,96 m².

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.173 – Accueil dans les restaurants scolaires des enfants soumis à un régime alimentaire particulier pour raison médicale

M. DUVERNOIS indique que les trois prochaines délibérations concernent les affaires scolaires.

Il souhaite au préalable faire un bilan car la rentrée scolaire est un temps fort dans ce domaine. Il rappelle que l'objectif était de stabiliser le nombre de classes dans les écoles publiques, d'accélérer l'installation des tableaux numériques et de réaliser des travaux de rénovation dans six classes.

Le 3 septembre 2015, plus de 3200 élèves ont fait leur rentrée dans le 6^e arrondissement, environ 120 enfants de plus qu'en 2014.

Le nombre de classes est resté stable : 41 en maternelle, 79 en élémentaire. La seule fermeture prononcée en Juin par l'Education Nationale concernait la maternelle Jean Racine qui a pu être évitée grâce à un suivi régulier et rigoureux des effectifs en liaison avec les services de l'Education nationale.

Les élèves des écoles maternelles et élémentaires Jean Racine, Montaigne Ferry et Jean Jaurès ont découvert des tableaux connectés en remplacement des tableaux noirs.

Le bien-être, l'épanouissement de l'enfant demeurent une priorité de l'arrondissement et il profite de cette occasion pour souhaiter à tous : enseignant, animateurs, personnel municipal, parents et surtout enfants une très bonne rentrée.

M. DUVERNOIS rapporte le dossier.

Il rappelle que jusqu'à maintenant, les enfants qui présentaient une allergie alimentaire pouvaient être accueillis à la cantine et bénéficiaient d'un repas adapté à leur allergie (38% des enfants allergiques avaient recours à cette solution, 62% apportaient un panier-repas).

Sous couvert de diverses raisons (grande quantité de repas "normaux" à préparer, normes, nombre d'enfants avec allergie...), la municipalité prévoit de mettre fin à ce dispositif de repas particulier. Les enfants pourront toujours être accueillis à la cantine mais avec un panier-repas préparé par leurs parents et apporté chaque jour.

Une tarification spécifique est appliquée pour les enfants accueillis avec leurs panier-repas (suivant le quotient familial de 0,40 € à 3,37 € contre 0,75€ à 6,35 € pour ceux qui prennent un repas).

Il indique qu'il semble que l'information des parents ne se soit pas déroulée de façon optimale.

Dans la pratique, cette nouvelle organisation a été mise en œuvre depuis la rentrée 2015-2016.

Il déplore une fois de plus ne pas avoir été concerté en amont. Il souligne avoir été informé du projet de délibération la veille de l'information à la presse.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.174 – Approbation du règlement périscolaire de la Ville de Lyon en direction des usagers

M. DUVERNOIS est rapporteur de ce projet de délibération.

Il note que les accueils périscolaires de la Ville de Lyon ont évolué depuis la réorganisation des rythmes scolaires en 2014.

Pour améliorer la qualité des accueils proposant des activités, la Ville de Lyon a décidé de les organiser en accueil de loisirs suivant la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs qui vise à renforcer l'encadrement des enfants et le contenu pédagogique des activités proposées.

Il explique qu'actuellement deux règlements régissent l'organisation de ces accueils :

- Le règlement de la restauration scolaire (délibération n°2010/2450 du 27 mai 2010)
- Le règlement des accueils périscolaires de la Ville de Lyon (délibération n° 2014/211 du 16 juin 2014).

Par souci de simplification administrative, de cohérence et d'homogénéité, il est proposé de mettre en place un seul et même règlement applicable à l'ensemble des accueils périscolaires de la Ville.

Ce nouveau règlement définit les modalités d'admission et de fréquentation des enfants, les modalités de fonctionnement des activités et précise les droits et obligations des familles.

La responsabilité des enfants incombe désormais clairement à l'organisme qui assure l'Accueil : Ville ou association

Les modalités de prise de repas par les parents sont précisées.

Un service minimum d'accueil est mis en place en cas de grève mais rien n'est détaillé concernant les déjeuners les jours de grève

L'accueil des enfants allergiques est revu (cf. délibération précédente).

La sanction d'exclusion en cas de non-paiement n'interviendra qu'au bout de 2 mois : un mois de relance par le sous-régisseur, un autre mois de délai avant engagement d'une action contentieuse

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.175 – Programmation temps scolaire et CEL 2015-2016

M. DUVERNOIS présente ce projet de délibération.

Il indique que le Projet Educatif Territorial (PEDT) est le cadre de référence qui couvre l'ensemble des actions éducatives de la commune auprès des enfants et adolescents de 2 à 16 ans de son territoire. Il s'inscrit dans le cadre réglementaire prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école n° 2013-595 du 8 juillet 2013.

La délibération présentée définit les programmations d'activités sur le temps scolaire - périscolaire.

Sur le temps scolaire les Ecoles élémentaires A. Remond, Jean Jaurès, Jean Racine, Louis Pradel, Pierre Corneille, Groupe scolaire Créqui, Montaigne Ferry, Maternelle Jean Jaurès, Jean Racine bénéficieront sur l'année scolaire de diverses activités (musique avec des intervenants musiciens du Conservatoire de Lyon, Education artistique et culturelle, Education à la santé avec les équipes médico-sociales de la Direction de l'Education....)

Il souligne un projet novateur entre l'Ecole Elémentaire J Racine et l'Accueil de Loisirs sur « le construire notre vie ensemble pour grandir ».

Il note également un seul lieu Accueil/Parents situé dans le Groupe scolaire Montaigne Ferry est maintenu et reste géré par la MJC du 6^e.

Sur le temps périscolaire il relève le soutien aux partenaires associatifs de l'arrondissement dans le cadre du Contrat Educatif Local. 4 associations sont concernées AAME – Gone Force 6 – Maison de l'Enfance et MJC.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.176 – orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU-H, suite à la prescription de l'extension de la révision du PLU-H de la Métropole de Lyon sur le territoire de la Commune de Quincieux

Mme CROIZIER rapporte ce dossier.

Elle rappelle que le PLU (-H) est le document stratégique traduisant l'expression du projet politique d'aménagement et de développement du territoire. C'est aussi un outil réglementaire qui fixe les règles et modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant l'usage des sols. Enfin, il regroupe l'ensemble des politiques publiques instaurées sur le territoire tout en garantissant leur cohérence.

La révision du PLU H a été prescrite par la Communauté urbaine de Lyon par délibération du 16 avril 2012.

Le document fondamental du PLU est le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). C'est à partir de ce document que seront déclinés les autres éléments qui composent le PLU : zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés, polarités et linéaires commerciaux, prescriptions diverses sur le logement social, le patrimoine, etc.

Par la délibération du 24 juin 2013, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a pris acte, après en avoir débattu, des orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le débat s'est ensuite poursuivi à l'échelle des différentes communes et arrondissements situés sur le territoire du Grand Lyon.

Ainsi, le Conseil municipal de la Ville de Lyon, a pris acte le 23 septembre 2013 des orientations générales du PADD.

Suite à l'extension du périmètre de la Métropole à la commune de Quincieux, il convient de délibérer une nouvelle fois sur les orientations générales du PADD en prenant en compte le territoire de la commune de Quincieux,

Le document préparatoire joint au présent rapport vous a permis de prendre ou reprendre connaissance des orientations définies par la Métropole.

Mme CROIZIER propose de ne reprendre que 2 informations :

- le planning de la procédure globale,
- les 4 défis proposés par la Métropole pour assurer la transition vers un autre mode de développement :

1. le défi métropolitain : développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une Métropole responsable ;
2. le défi économique : soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois ;
3. le défi de la solidarité : développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants ;
4. le défi environnemental : répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.

Il est pris acte de cette communication.

Rapport 06.15.177 – Patrimoine bâti de la Ville – Poursuite des opérations n° 60021831 « Réfection couvertures étanchéités 2015-2020 » et n° 60021828 « Remplacement des systèmes de sécurité incendie 2015-2020» - Lancement de l'opération n° 60021841 « Mise en conformité et sécurité des façades 2015-2020» et affectation complémentaire et ou d'une partie des AP 2015-10, 2015-11, 2015-12, Programme 20020 "Conservation du patrimoine bâti Tous secteurs

Mme CROIZIER présente ce projet.

Dans le cadre du Plan d'Equipement Pluriannuel de la Ville de Lyon, cette délibération concerne le lancement de certaines opérations comprenant :

- les projets de couvertures et étanchéités de certains bâtiments de la Ville, pour un montant estimé de 3 000 000 €.
- le remplacement de certains systèmes de sécurité incendie pour un montant de 2 000 000€
- et la mise en conformité et sécurité des façades pour un montant de 1 480 000€

Certaines de ces opérations peuvent nécessiter des autorisations d'urbanisme dont le Conseil municipal doit autoriser le dépôt.

Concernant le 6^e arrondissement, il s'agit de la réfection de la toiture du poste de police et de la réfection de certaines façades de bâtiments du parc de la Tête d'Or, et des systèmes de sécurité incendie du groupe scolaire Pierre Corneille et de la salle Victor Hugo.

Mme CROIZIER souligne qu'objectivement, si l'on met de côté la salle Victor Hugo, le Parc de la Tête d'Or qui concernent tous les Lyonnais voire les Grand Lyonnais, il reste sur ces 6 480 000 € le système de sécurité incendie de l'école Pierre Corneille.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.178 – Convention de mise à disposition à titre gratuit par Lyon Parc Auto de l'eau de pompage du parc de stationnement de la Cité internationale pour l'alimentation du lac du Parc de la Tête d'Or

Mme CROIZIER rapporte ce dossier.

Par délibération du 19 décembre 2014, le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement du propriétaire et de travaux d'aménagement ont été autorisées. Cette délibération propose de compléter et d'élargir cette liste afin d'ajouter un certain nombre d'opérations.

En ce qui concerne le 6^e arrondissement, il s'agit de la rénovation des installations thermiques de la Mairie du 6^e pour la saison de chauffe en octobre 2016 et de l'Eglise de la Rédemption. Le déroulement de cette dernière opération est programmé pour une exécution des travaux à l'été 2016 et un achèvement en octobre 2016.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.179 – Aménagement d'une nouvelle bibliothèque dans le Quadrilatère du 6e arrondissement - 35 rue Bossuet à Lyon 6e - Opération n° 06015682 – Lancement des travaux, adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/1, programme 00005

Mme CROIZIER présente ce rapport.

Cette délibération concerne l'opération d'aménagement d'une nouvelle bibliothèque dans le 6^e arrondissement de Lyon.

Elle indique que la Ville de Lyon a confié à la Société Civile Immobilière de Construction Vente de l'Oraison un bail à construction aux fins de lui permettre de réaliser un ensemble immobilier comprenant 41 logements dont 10 à vocation sociale, 48 aires de stationnement, ainsi qu'un local destiné à être remis à la Ville de Lyon pour y implanter une bibliothèque. La surface de celle-ci sera d'environ 1 165 m² dont 380 m² au rez-de-chaussée et 785 m² en étage. Elle viendra en remplacement de l'actuelle bibliothèque située en sous-sol dans l'aile nord du quadrilatère et dont la surface est d'environ 325 m².

L'objet du rapport aujourd'hui concerne l'aménagement du volume livré et son premier équipement.

Les études de maîtrise d'œuvre conduisent à une estimation du montant de l'opération de 5 150 000 € TTC .Ce montant correspond aux études (250 000 € TTC), aux travaux (1 850 000 € TTC), aux équipements, mobiliers et fonds documentaire (1 250 000 € TTC), ainsi qu'au foncier (1 800 000 € TTC).

Elle souligne qu'en plus de la remise à titre gratuit du volume valorisé à 1 800 000 € TTC s'ajoute le versement d'un 1^{er} loyer.

Elle précise que les travaux d'aménagement démarreront avant la livraison définitive de l'ensemble, ce qui devrait être le cas et conduirait à une ouverture de la bibliothèque début 2017. Une réunion spécifique permettra de aux questions du 6^{ème} sur des montants de travaux et d'équipements qui paraissent très élevés.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.180– Renforcement et élargissement du Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Mme CROIZIER est rapporteur de ce projet de délibération.

Elle rappelle qu'en janvier 2013, la Ville de Lyon a adopté son plan climat énergie en déclinaison de celui du Grand Lyon. Cette même délibération avait approuvé le lancement de la démarche CIT'ERGIE et des études sur la vulnérabilité climatique de la Ville.

Le périmètre de ce premier plan d'action concerne l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la réduction des émissions de GES,

- soit en émissions directes, donc produites directement par des sources contrôlées par la Ville,
- soit en émissions indirectes associées à l'énergie : consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur.

Le nouveau PCET, s'appuyant sur la démarche CIT'ERGIE, référentiel normalisé au niveau européen animé en France par l'ADEME, vient enrichir le plan d'action de 2013 et élargir son périmètre à l'échelle du territoire et du plan d'action pour l'adaptation au changement climatique.

Elle souligne que les objectifs lyonnais sont cohérents avec les objectifs du Plan Climat Energie mené par la Métropole de Lyon : réduire de 20 % les émissions de GES, réduire de 20 % les consommations d'énergie d'ici 2020, atteindre une part de 20 % des énergies renouvelables (objectif « 3 fois 20 »), et réduire les émissions de GES de 75 % à l'horizon 2050 (objectif « facteur 4 »).

Le volet « adaptation au changement climatique » du PCET concerne, quant à lui, l'ensemble des ajustements des systèmes naturels ou humains en réponse aux changements du climat, afin de limiter les impacts négatifs et en optimiser les effets bénéfiques. Pour établir ce plan d'action « adaptation », un diagnostic de vulnérabilité a été réalisé par les services de la Ville de Lyon et l'Agence Locale de l'Energie entre 2013 et 2014.

Le nouveau PCET de la Ville de Lyon décline donc à présent l'ensemble des actions à l'horizon 2020 sur 3 volets :

A) Réduction des émissions de GES sur le patrimoine et les services de la Ville de Lyon

B) Réduction des émissions de GES sur le territoire

A et B concernent la partie « atténuation du changement climatique ».

C) Adaptation au changement climatique

31 actions déclinées autour de 3 thématiques :

- Lutte contre la chaleur en ville ;
- Prévention des risques sanitaires ;
- Sensibilisation, concertation, communication de la population et des agents de la Ville.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Ville de Lyon a élaboré un plan d'investissement énergétique et développement durable pour un montant total de 10 000 000 € TTC. Il fait l'objet d'une autre délibération qui, elle, n'est pas soumise en arrondissement et où d'ailleurs, pour l'instant, aucune étude et aucuns travaux ne concernent le 6^{ème}.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.181 – Plan d'équipement pluri-annuel 2015-2020, vote et actualisation des autorisations de programme (AP) et autorisation d'engagement

M.BRUN présente ce projet.

Il rappelle qu'un ensemble de subventions sont réparties entre les Associations d'anciens combattants et celles ayant en commun de promouvoir la volonté de maintenir et développer l'esprit de défense, transmettre aux jeunes générations le devoir de mémoire, mais aussi l'amitié existante, les liens de camaraderie et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie, mais également de soutenir et aider, aussi bien moralement que matériellement les compagnons en difficulté, et les représenter auprès des pouvoirs publics, militaires et civils.

En outre, dans le cadre du devoir de mémoire, la Ville de Lyon apporte un soin particulier à l'organisation des commémorations et des événements qui ont marqué son histoire. Elles sont l'occasion de rappeler les valeurs de la République et la nécessité de les promouvoir et de les défendre.

Pour permettre à ces diverses associations de poursuivre leurs activités, il est demandé d'allouer une subvention d'un montant total de 31.470 Euros aux 28 associations répertoriées. Deux d'entre elles sont domiciliées sur l'arrondissement :

- Association des rescapés de Montluc (11 Rue Laurent Vibert) qui se voit octroyer une subvention de 2.000 €,
- Que leur mort survive (29 Boulevard Anatole France) pour une participation à la création d'une pièce de théâtre écrite par Martial Bergeret, résistant-déporté à Dachau dans le cadre du devoir de Mémoire qui recevra une somme de 650 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.182 – Fixation de la durée d'exercice de l'activité des titulaires d'autorisation d'occupation domaniale dans une halle ou un marché pour la présentation d'un successeur en cas de cession de leur fonds de commerce

M.BRUN rapporte ce dossier.

S'agissant des commerçants titulaires d'une autorisation domaniale dans une halle ou un marché, cette possibilité se manifeste par un droit de présentation de leurs successeurs, sous réserve d'exercer son activité dans ces lieux depuis une durée fixée par délibération du Conseil municipal dans la limite de trois ans.

Compte tenu de l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, il appartient au Conseil municipal de fixer cette durée d'exercice de l'activité, et il vous est proposé de fixer celle-ci uniformément à trois ans, afin de n'ouvrir l'utilisation de ce droit qu'aux commerçants suffisamment établis pour justifier de l'existence d'une clientèle.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.182 – Fixation de la durée d'exercice de l'activité des titulaires d'autorisation d'occupation domaniale dans une halle ou un marché pour la présentation d'un successeur en cas de cession de leur fonds de commerce

M.BRUN est rapporteur de ce projet de délibération.

La jurisprudence administrative excluait jusqu'à présent la constitution d'un fonds de commerce sur le domaine public. La loi du 18 Juin 2014, dite Loi PINEL, relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, a reconnu la possibilité d'exploiter un fonds de commerce sur le domaine public.

S'agissant des commerçants titulaires d'une autorisation domaniale dans une halle ou un marché, cette possibilité se manifeste par un droit de présentation de leurs successeurs, sous réserve d'exercer son activité dans ces lieux depuis une durée fixée par délibération du Conseil municipal dans la limite de trois ans.

Compte tenu de l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, il appartient au Conseil municipal de fixer cette durée d'exercice de l'activité, et il vous est proposé de fixer celle-ci uniformément à trois ans, afin de n'ouvrir l'utilisation de ce droit qu'aux commerçants suffisamment établis pour justifier de l'existence d'une clientèle.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.183 – Attribution de subventions pour un montant total de 19 000 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

M.BRUN présente ce dossier.

La diversité de l'offre commerciale de la Ville de LYON s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements, activités sédentaires et non-sédentaires. Ce dynamisme repose notamment sur des actions collectives menées par les associations de professionnels. Pour en assurer la pérennité et garantir le maintien d'une offre commerciale de qualité, la Ville de LYON accompagne les démarches de plusieurs associations.

Deux actions seront soutenues : l'une en direction du Marché de la Croix Rousse pour son programme d'animations est d'un montant de 3.000 Euros, et l'autre pour l'organisation de la 11^{ème} édition du Salon professionnel « Beauté sélection » regroupant les professions de la coiffure et de l'esthétique pour un montant total de 1.000 Euros.

La troisième association bénéficiaire concerne l'association pour le développement et la promotion des marchés, pour la réalisation de l'opération liée à la fête de la gastronomie.

La fête de la gastronomie a été créée en 2011 par le ministère de l'Economie, de l'Artisanat et du Tourisme et dans ce cadre l'opération qui nous est soumise à subvention concerne la participation à la reconduction de la présence de Chefs cuisiniers devant concocter sur une liste de fruits ou légumes de saison une soupe, un smoothie, un jus de fruits ou une compote, le tout créatifs et audacieux, à déguster gratuitement par les clients sur les divers marchés de la Ville.

Cette animation se déroulera du 21 au 27 Septembre prochain, à raison d'un marché par arrondissement.

Concernant le 6^e, c'est le marché BELLECOMBE qui sera concerné, et ceci la matinée du Jeudi 24 Septembre matin.

Le montant de cette subvention est de 15.000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.184 – Attribution de subventions à des organismes œuvrant dans le domaine de la santé : l'accès aux soins, la prévention et la santé mentale

Mme ROBIN rapporte ce dossier.

Le rapport présenté aujourd'hui a pour objet de compléter et finaliser, pour l'exercice 2015, l'attribution de subvention pour des projets dont l'instruction n'était pas complètement aboutie à l'échéance des précédentes délibérations. Les actions présentées aujourd'hui privilégient l'accès aux soins et l'offre de services, la prévention et la prise en compte de la souffrance psychique.

Aussi, Monsieur le Maire de Lyon vous propose de répondre favorablement à un ensemble de subventions de 16 500 € dont 3 000 € pour l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGLL) pour le Fonctionnement des 4 maisons médicales de garde de Lyon : garde de nuit, des samedis, dimanches et jours fériés effectuée par des médecins généralistes afin d'assurer une permanence des soins

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.185 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, aides-ménagères, développement réseaux, foyers-restaurants) pour un montant de 328 674,20 euros et autorisation de signature de conventions de financement

Mme ROBIN présente ce rapport.

Elle rappelle que la Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement, axée notamment sur un soutien aux associations intervenant en direction des personnes âgées. Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées au sein de la cité et de protection de la santé.

Les aides proposées se répartissent selon les thématiques suivantes :

- Actions et animations en faveur des personnes âgées / Protection à la santé
- Aides ménagères (service prestataire d'aide à domicile)
- Développement Réseaux
- Foyers-Restaurant

Le montant total des subventions versées se monte à 328 674,20 €.

Dans le 6^e, il s'agit du Centre de Recherche et d'Information pour les Loisirs et l'Animation (CRILA) qui se voit attribuer une subvention de 500 € pour le fonctionnement général de l'association.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.186 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) pour un montant de 798 500 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Mme ROBIN présente ce projet de délibération.

La Ville de Lyon conduit une politique sociale défini selon quatre axes :

La lutte contre la grande précarité ; le soutien aux personnes en situation de fragilité économique ; l'aide aux personnes handicapées ; la prise en compte de la problématique des personnes âgées.

Parallèlement aux prestations qu'elle propose directement, elle apporte également son soutien à un ensemble d'organismes et les aides proposées se répartissent selon les thématiques suivantes : L'accueil de jour, l'aide alimentaire, la Santé et les personnes S.D.F, la Lutte contre l'exclusion, et le maintien du lien social.

Ces différentes actions représentent un montant de subventions de 798 500 €.

Les associations du 6^{ème} soutenues à ce titre sont :

- La fondation Armée du salut pour 64 000 €
- La Croix-Rouge pour 14 000 €

Les deux associations sont aidées dans le cadre de leur fonctionnement

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.187 – Renouvellement de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit du local "Kléber" en faveur de l'UGFRL, situé 78 rue Tronchet à Lyon 6e (EI 06175)

Mme ROBIN est rapporteur du dossier.

Elle souligne que depuis 1998, l'UGFRL propose une activité de restauration-animation aux personnes âgées lyonnaises en résidence et à domicile. A ce titre, la ville met à disposition de l'UGFRL un local situé 78 rue Tronchet à Lyon à titre gratuit. Un nouveau contrat doit être signé pour la mise à disposition du local Kléber jusqu'au 31 décembre 2016.

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition est de 20 875 euros (valeur indice des loyers commerciaux de l'INSEE du 1^{er} trimestre 2015).

Par ailleurs, la Ville de Lyon contribue aux activités de l'UGFRL, en versant au titre de la convention cadre de 2015 une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant global de 150 000 euros à l'UGFRL et non pas 100 000 € comme il l'avait été indiqué précédemment.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.188 – Attribution de subventions de fonctionnement général (2^{ème} tranche) aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo au titre de l'année 2015

Mme GRAZIANI rapporte ce dossier.

Elle indique, qu'en janvier 2015, ont été approuvées les conventions-cadres 2015-2017 entre la Ville de Lyon et les maisons de l'enfance de Lyon avec notamment l'attribution par la Ville de Lyon d'une subvention de fonctionnement général.

En contrepartie de l'octroi par la Ville de Lyon d'une subvention de fonctionnement général, les maisons de l'enfance et l'Entraide Pierre Valdo s'engagent notamment à élaborer un projet associatif répondant aux besoins du quartier, géré par des personnels qualifiés qui s'appuient sur des projets éducatifs et pédagogiques et à œuvrer à la promotion et au développement dans leur quartier d'implantation d'activités socio-éducatives pour l'enfance, par des actions de proximité notamment pour les jeunes enfants, enfants et éventuellement adolescents, telles que les accueils de loisirs par exemple.

Par ailleurs, 6 maisons de l'enfance ainsi que l'Entraide Pierre Valdo sont partenaires de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre d'accueils périscolaires dans le cadre de l'expérimentation lyonnaise de la réforme des rythmes scolaires.

Des échanges se sont tenus entre les services municipaux et les associations gestionnaires de maisons entre avril et mai 2015 sur l'ensemble des projets et actions conduits au cours de l'année écoulée. Ces rencontres permettent également d'aborder les questions de fonctionnement, de gestion et d'équilibre économique général des associations afin d'anticiper sur d'éventuelles difficultés.

Une deuxième tranche de subvention de fonctionnement général ajustée sur la base des éléments de bilan et d'évaluation d'un montant total de 722 739 € doit être approuvée de même que les conventions d'application correspondantes.

Pour le 6^e arrondissement, il s'agit de la Maison de l'Enfance du 6^e avec une subvention de 104 581€.

**M. DUVERNOIS ne prend pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Rapport 06.15.189 – Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2015 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 376 840 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière

Mme GRAZIANI présente ce dossier.

En janvier 2015, une première tranche de subvention de fonctionnement individualisée a été votée pour chaque équipement à la réception de leurs budgets prévisionnels 2015.

Les comptes de résultat et les bilans de l'exercice 2014 de ces équipements ont été reçus et analysés. Cette démarche permet d'ajuster le montant de la subvention annuelle de fonctionnement au regard des éléments financiers.

Une seconde tranche de subventionnement est prévue qui permet une attribution aux structures suivantes du 6^e arrondissement :

ALFA3A	Le Nid d'Anges	59 240
Cadet Bretelle	Cadet Bretelle	15 000
Capucine	Capucine	72 000
Croix-Rouge Française	Pierrot et Colombine	49 000
Merlin Pimpin	Merlin Pimpin	14 200
Mutuelle Petite Enfance Lafayette	Canne à Sucre RAM	10 000
Mutuelle Petite Enfance " les Pitchounes du 6ème"	Les Pitchounes du 6 ^e RAM	12 000
SLEA	L'Océane	28 320
		259 760

**Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Rapport 06.15.190 – Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse

M. SIMOND rapporte ce dossier.

Il souligne que le monde associatif contribue à l'animation des quartiers de la ville en renforçant le lien social autour de projets et manifestations. C'est dans ce cadre qu'interviennent également des associations œuvrant tout particulièrement en direction des jeunes, avec et pour les jeunes. Elles encouragent ainsi les jeunes, grâce à différents dispositifs pédagogiques, à développer leur autonomie et à s'investir dans des engagements citoyens de nature à favoriser la multi culturalité et le vivre ensemble. En leur apportant son soutien, la Ville de Lyon contribue à aider ces jeunes dans la construction de leur avenir.

Ainsi, la Ville de Lyon a déjà accompagné différentes actions avec l'attribution de subventions lors de la séance du Conseil municipal du 9 juillet 2015. Il est proposé d'examiner deux projets pour un montant total de 16350 € dont une subvention de 5 000 € pour « Scouts et Guides de France Centre de ressources Centre-Est - 153 rue Cuvier située dans le 6^e pour l'animation de groupes locaux de jeunes afin de contribuer à leur éducation et leur engagement dans la vie sociale selon les principes et méthodes du scoutisme. Projet éducatif autour de rencontres, évènements et activités, découverte et respect de la nature, formation des bénévoles.

La seconde subvention d'un montant de 11500 € est destinée à La manifestation « Event », rendez-vous pour tous, professionnels, parents, enfants adolescents et jeunes qui permet une réponse originale aux questionnements et inquiétudes soulevées régulièrement par le développement des technologies et la place prédominante des écrans. Cette manifestation repose sur l'importance consacrée à la médiation qui permet d'apprendre mais également de donner du sens aux usages du numérique.

Il regrette de ne pas avoir été convié à l'événement.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.191 – Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité

M. SIMOND présente ce rapport.

Monsieur le Maire de Lyon reconnaît qu'à côté des grands clubs phares de la ville et de l'agglomération, existe un tissu associatif très dense qui agit dans la proximité au bénéfice de nos concitoyens. Malgré cela, M. Collomb et son équipe ont diminué, en 2015, l'opération « Lions du Sport » pour ne laisser qu'un budget annuel de 6000 € à chaque arrondissement.

Pour le 6^e arrondissement, M.SIMOND a choisi d'attribuer 500 € à chacune des 4 structures ci-dessous pour leur mérite et leur implication dans l'arrondissement.

- Le tandem Club Rhodanien permet à des aveugles ou mal voyant des balades à vélo. En plus de la difficulté à trouver des bénévoles, il y a le matériel qui se détériore.
- Le Cercle Bellecombe Lyon, une structure plus que centenaire dans le quartier de Bellecombe, qui proposera cette fin d'année, la 2^{ème} édition de Bellecombe en fête. Des activités sportives sont prévues à cette occasion.
- L'Amicale Boule du Parc Tête d'Or, là encore, une association ancrée dans l'arrondissement. Ils avaient besoin d'un petit coup de pouce pour renouveler leur matériel.
- AFIRRA : Agir Former Inventer Répondre Réalités Autisme. Cette structure est née en raison du manque de dispositif spécifiquement adapté dans le Rhône. Cette association vient en aide aux personnes autiste, enfant, adolescents ou adulte, quel que soit son niveau, pour une intégration la plus harmonieuse possible au sein du milieu ordinaire. J'ai aussi octroyé à cette association plusieurs créneaux horaires au complexe sportif Tronchet.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.192 – Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Association Génération Oxygène pour l'organisation de « Run in Lyon » le 4 octobre 2015 dans les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 9e arrondissements - Approbation d'une convention mixte

M. SIMOND est rapporteur de ce dossier.

Il indique que l'Association Génération Oxygène organise la 6^e édition de « Run in Lyon », le 4 octobre 2015, manifestation qui rassemble trois épreuves : 10 km, le semi-marathon et le marathon. En 2014, cette manifestation a d'ailleurs rassemblé 24 300 coureurs.

La diversité des courses ainsi que les animations organisées lors de cette journée permettent de toucher un large public familial, des groupes formés au sein d'une entreprise et les passionnés du sport.

Les différents parcours vont permettre aux participants de courir au cœur de Lyon et de découvrir les plus beaux quartiers et sites du patrimoine lyonnais. Le 6^e arrondissement fait partie des 3 parcours. Il rappelle que le siège social de l'association Génération Oxygène est situé dans notre arrondissement.

Le départ de l'ensemble des courses est prévu quai Tilsit, direction les quais de Saône.

Un village de partenaires sera installé place Bellecour et de nombreuses animations seront proposées. Un village Santé sera également prévu qui permet de mettre en avant la prévention et le soin sportif après course.

En 2014, l'Association Génération Oxygène a perçu une subvention de 25 000 € de la Ville de Lyon. Celle-ci est en diminution puisqu'elle sera de 15 000 € cette année pour un budget prévisionnel de 118 500 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.193 – Attribution de subventions de fonctionnement général (2^{ème} tranche) aux 12 MJC de Lyon et à l'association Com'expression au titre de l'année 201

M. SIMOND présente ce projet de délibération.

En janvier 2015, ont été approuvées les conventions-cadres 2015-2020 entre la Ville de Lyon et les 12 MJC de Lyon ainsi que l'association Com'expression fixant les modalités de partenariat et de soutien à ces associations, notamment l'attribution par la Ville de Lyon d'une subvention de fonctionnement général.

En contrepartie de l'octroi par la Ville de Lyon d'une subvention de fonctionnement général, chacune des 12 MJC de Lyon et l'association Com'expression se sont engagées à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation des objectifs définis.

En tant qu'administrateur de la MJC 6, M. SIMOND aurait aimé être convié à cette réunion de début d'année entre la ville de Lyon et les MJC. La MJC 6^e doit accentuer son travail auprès des jeunes du quartier. Il souligne, qu'aujourd'hui encore, il a pu voir des groupes de jeunes errer place de l'Europe. Ces jeunes apprécieraient que l'on vienne à eux. Il pense que les riverains seraient, eux aussi, ravis.

Il ajoute que les 12 MJC de Lyon et l'association Com'expression sont partenaires de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre d'accueils périscolaires dans le cadre de l'expérimentation lyonnaise de la réforme des rythmes scolaires. Com'Expression a récemment changé de statut pour devenir un centre de loisirs. Le nouveau directeur, M. Stéphane HENRI, lui a expliqué que l'année scolaire 2014-15 a été difficile. Tout est mis en œuvre pour partir sur de meilleures bases. Il apprécie le fait que M. SIMOND ait octroyé des créneaux dans les gymnases et qu'il serve de pont avec les clubs de sport.

Pour ce qui concerne les montants et conditions de versement des subventions de fonctionnement général, il rappelle les modalités approuvées pour l'année 2015 :

- attribution d'une première tranche de subvention de fonctionnement général. Cette première attribution a été approuvée par le conseil municipal par sa délibération n° 2015/847 du 19 janvier 2015,
- puis versement du solde, éventuellement ajusté, soumis à l'approbation du conseil municipal au vu des conclusions des rencontres de dialogue de gestion.

M. HEKIMIAN souhaite aborder la subvention octroyée aux MJC afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation des objectifs indiqués dans le projet de délibération remis, outre la participation aux accueils périscolaire dans le cadre de l'expérimentation lyonnaise de la réforme dite des « rythmes scolaires ». Le coût de la 2^{ème} tranche : plus de 1 000 0000 €.

Il indique dans le cadre de son devoir de vigilance Citoyenne, Républicaine et Démocratique avoir découvert qu'une de ces MJC faisait la promotion, sur sa page d'accueil internet, d'une soirée débat organisée par le « collectif vigilance 69 » sur le thème « les médias et l'extrême-droite ». Le Front National est explicitement visé. On constatera des lacunes importantes en matière de culture politique et historique. Il souhaite rappeler que le FN n'est pas un parti d'extrême droite.

Le Collectif vigilance 69 est un conglomerat, entre autres, d'organisations gauchistes telles que le NPA qui, rappelle-t-il, l'« acharnement judiciaire et politique abominable contre » leur « camarade Jean Marc ROUILLAN », ex-membre du groupe criminel ACTION DIRECTE, du parti communiste, de pseudo-syndicats, de soi-disant défenseurs des droits de l'homme, de supposés défenseurs de l'environnement, de l'inévitable SOS RACISME Et enfin du parti socialiste, dont le maire de Lyon est, à sa connaissance, membre.

Le blog de ce collectif regorge de propos outranciers et insultants voire diffamatoires envers le FN, qualifiant par exemple leurs idées de « racistes, antisémites, islamophobes, sexistes, homophobes » tout en appelant à la lutte antifasciste, qui se traduit, sur le terrain, par des actions ultra-violentes et des actes discriminatoires à l'encontre des militants du FRONT NATIONAL.

Il se demande si l'argent des contribuables Lyonnais doit servir à soutenir les actions politiques des extrémistes de gauche et du parti socialiste ? Il ne le pense pas.

Le rôle d'une MJC n'est pas non plus de diffuser les idées gauchistes les plus extrémistes. Il ne le croit pas, pas plus que de mettre les membres du FN en danger par ces propos mensongers et haineux !

Il demande donc à la ville de Lyon de mettre un terme aux dérives gauchistes de la MJC MONPLAISIR qu'il convient de placer sous vigilance démocratique. Il a remarqué une tendance semblable de la MJC Jean Macé qui prend des positions idéologiques ne relevant pas de son objet. Nous attendons bien évidemment des explications.

J'espère que de telles dérives sectaires ne se produisent pas dans le sixième arrondissement.

La participation de ces MJC à la réforme des rythmes scolaires ne peut que l'inquiéter.

Il lui paraît en conclusion important que la ville de Lyon reprenne le contrôle de certaines associations et que les membres de la majorité municipale cessent d'utiliser l'argent public à leurs fins politiques et mettent ainsi un terme à ces détournements.

Pour ces raisons, M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Rapport 06.15.194 – Attribution de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la Fête des Lumières 2015 du samedi 5 au mardi 8 décembre - Approbation de modèles de conventions types (mixte et application)

Mme DARBON est rapporteur de ce projet.

Elle rappelle que depuis 1999, la Ville propose dans les 9 arrondissements pendant 4 nuits une trentaine de rendez-vous artistiques et gratuits dans l'espace public et une œuvre lumière autour du lumignon. Différents intervenants proposent pendant les 4 jours de la Fête une programmation riche et variée avec des installations lumineuses, plastiques, interactives et des spectacles poétiques.

L'édition 2015 est structurée autour de projets de proximité et autour de projets dont le rayonnement est à l'échelle de toute la ville. L'opération caritative « Les Lumignons du Cœur » durant la Fête des Lumières permet aux Lyonnais et aux visiteurs de s'approprier la fête en étant au cœur du dispositif.

C'est l'Association « Rêves » qui sera mise à l'honneur grâce à l'opération « Les Lumignons du cœur », association nationale à but non lucratif, reconnue œuvre de bienfaisance et d'intérêt général, elle a pour mission d'exaucer le rêve des enfants et adolescents atteints de pathologies graves. Présente sur le territoire français avec 37 délégations départementales, elles œuvrent sur le terrain aux côtés des familles, des partenaires et des hôpitaux. Elle collabore avec une soixantaine d'établissements de santé qui lui transmettent les demandes de rêves formulées par les enfants et adolescents. En 2014, 20 ans d'actions ont été accomplis avec 700 bénévoles et 7 salariés.

L'opération « Les Lumignons du cœur » consistera à réaliser une scénographie lumineuse durant la Fête des Lumières dans le théâtre gallo-romain dans le 5^e arrondissement. Le public en déposant un lumignon via l'intervention des bénévoles de l'Association, participera au dévoilement progressif de la fresque géante aux couleurs de l'Association, représentant l'iconographie de « Rêves ». En parallèle de cette action, la Ville de Lyon autorise l'Association à sensibiliser le public aux problèmes liés à ses actions et à collecter des dons notamment par la vente de lumignons dont l'intégralité des bénéfiques servira à des actions de solidarité portées par « Rêves ».

Dans le 6^e arrondissement, Le Théâtre des Asphodèles présentera le 8 décembre, la parade du ciel, une parade « sous aquatique » aux couleurs, lumières et aux formes des océans. Par des centaines de petits et légers Oriflammes bleus, la surface d'une mer de vaguelettes en mouvement se dessine. On y aperçoit alors les tentacules de méduses géantes se parader au fond des flots. Ce projet intègre la participation des écoles du 6^e arrondissement en lien avec le rectorat de Lyon. Il partira de la place Kléber à la place Lyautey pour rallier le départ du feu d'artifice du 6^e.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.195 – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures de création et de diffusion artistique des 6^e et 9^e arrondissements pour leurs projets culturels, pour un montant global de 20 000 euros – Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche- à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions

Mme DARBON présente ce rapport.

Elle rappelle que le Grand Casino de Lyon a décidé de soutenir le développement de la politique culturelle de la Ville de Lyon, plus particulièrement dans le domaine de la musique.

Dans ce cadre, en juin 2015, une participation du Grand Casino de 150 000 € sur les 200 000 € destinés à la politique culturelle de la Ville de Lyon a été distribuée à différentes associations musicales lors de ce même Conseil municipal.

Il est proposé, dans le cadre du présent conseil de répartir sur les 50 000 € restants, 20 000 € à des associations situées dans les 6^e et 9^e arrondissements.

Pour ce qui est des 10 000 € alloués aux associations dont le siège est situé dans le 6^e arrondissement, il est proposé d'attribuer :

- 1 000 € à l'association ALLEGRETTO, une école de musique qui accueille les enfants, les adolescents de 3 à 23 ans et les adultes. Elle comptait la saison dernière 203 élèves. Elle est hébergée par l'école Jean Racine et par la Mairie du 6^e arrondissement où elle dispose de salles administratives et de répétitions.

Allegretto est intervenue pendant le Festival International de la Rose au Parc de la Tête d'Or, avec l'ensemble de flûtes traversières pour des grands airs de musique classique suivi d'un atelier de musiques actuelles de l'école avec un répertoire contemporain.

- 1 000 € à l'ASAC, association fondée en 2001, par Gabriel Nucci, en collaboration avec la mairie du 6^e. Depuis 2001, diverses manifestations ont été pérennisées : les joutes littéraires, la journée des peintres au Parc de la Tête d'Or et l'exposition de leurs tableaux à la Mairie du 6^e, l'exposition des peintres et sculpteurs du 6^e et le Printemps des poètes qui est une manifestation nationale.

Elle organise, cette année, le 14^e concours des nouvelles et poésies dans le cadre général des joutes littéraires de Lyon. Plusieurs catégories sont ouvertes : les nouvelles, la poésie (sections classique et vers libres).

- 2 500 € à la Compagnie Grain d'Or : depuis son départ du Théâtre Tête d'Or en 2007, Jacqueline Bœuf, metteur en scène et comédienne, se consacre à l'Association Théâtrale Tête d'Or, dont elle est également à l'origine. Celle-ci propose, depuis plus de 25 ans, des spectacles en direction des enfants. Devenue aujourd'hui la Compagnie Grain d'Or, elle conserve une programmation tournée essentiellement vers le jeune public (écoles primaires et aux collèges).

Pour chaque spectacle, un document pédagogique est mis à la disposition des enseignants, qu'ils peuvent utiliser comme support d'échange et de travail préparatoire avec leurs élèves. Les établissements scolaires souhaitant faire un travail plus approfondi sur le spectacle peuvent demander l'intervention de comédiens au sein de leur établissement.

Elle présentera, à la Mairie du 6^e, le spectacle « aujourd'hui comme hier » qui évoque les relations hommes/femmes.

- 2 500 € pour « Projet Russe ». La première action de cette association a été la création d'un ciné-club dans le but de faire découvrir le cinéma russe, peu connu du public français. Ce groupe se propose de créer un nouvel espace d'échange culturel multidisciplinaire entre la communauté russophone et les habitants de Lyon. Elle organise des séances de ciné-club, vernissages, expositions, concerts, ateliers de langue russe, sortie.

L'Association organisera pour la première fois à Lyon la « semaine de la Culture Russe à Lyon » du 1^{er} au 11 octobre 2015. Les manifestations se dérouleront dans divers lieux dont la librairie Decitre, la Mairie du 6^e, le Théâtre Odéon ou le Cinéma Bellecombe.

- 3 000 € pour l'association RYMEA, école de musique qui dispense la méthode d'éducation musicale d'Edgar Willems. Elle participe régulièrement à des projets avec ses partenaires régionaux (collectif des écoles de musique de Lyon) et collabore ponctuellement avec des ensembles professionnels comme le Chœur Britten.

Rymea est intervenue dans le cadre de la fête de la musique pour une opération intitulée « Papilles et Tympan », programme musical associant musique et gastronomie en partenariat avec le restaurant l'Acte1. Les habitants du quartier ont pu assister à des représentations musicales dans la cour de l'école Ozanam et dans la salle paroissiale de l'église St Pothin. Des séances découvertes gratuite d'initiation musicale ont été proposées.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

* *

Questions diverses

Mme HAZERAN souhaite faire une proposition concernant le Parc de la Tête d'Or. Celle-ci sera sans doute assez consensuelle compte tenu de l'objet et des échanges précédents. Elle souligne que si le Parc fait partie du 6^e arrondissement, il est toutefois mitoyen avec Villeurbanne. Il n'est pas réservé aux habitants du 6^e. Il est largement partagé avec d'autres utilisateurs et cela même au-delà de l'arrondissement. Il serait important de pouvoir sortir le Parc du budget de l'arrondissement et de l'imputer éventuellement à la Métropole. De ce fait, l'allocation concernant les espaces verts de l'arrondissement pourrait être traitée différemment.

M. BLACHE apprécie cette proposition et il considère, lui aussi, que le Parc de la Tête d'Or ne sert pas uniquement aux habitants du 6^e. Certes, un partage avec Villeurbanne pourrait s'imaginer mais il ne croit pas que cela soit possible.

Mme CROIZIER pense qu'il pourrait être envisagé une solution intermédiaire, à savoir de le confier à la Métropole, à la direction Parcs et Jardins comme l'a fait le Conseil Général avec certains parcs.

Mme NACHURY estime que cela aurait dû être fait car c'est un équipement « métropolitain ». La Feyssine a été porté par la Métropole. Elle se demande pourquoi le Parc de la Tête d'Or ne pourrait pas faire partie de cette catégorie. Toutefois, il n'est pas certain que les autres collectivités soient prêtes à en assumer la charge.

Il en allait de même, à l'époque, pour la Cité Internationale qui a beaucoup impacté le 6^e. En effet, il lui était sans arrêt rétorqué que le 6^e recevait beaucoup avec la Cité Internationale. Aujourd'hui, la logique pourrait être de suivre ce qui a été fait pour le parc de Lacroix Laval passé à la Métropole.

De nombreux travaux sont encore à effectuer après les 17 millions déjà engagés sur le Parc et sont légitimes mais il n'est pas certain que la Ville ait les moyens d'assumer d'autres frais notamment sur le kiosque à musique, la roseraie, les petites serres.

M. BLACHE se dit tout à fait prêt à entendre certaines solutions.

M. HEKIMIAN demande à pouvoir intervenir sur le dossier qui a été retiré de l'ordre du jour. Il concernait l'approbation des orientations générales de soutien à l'économie sociale et solidaire avec une attribution de subventions de 68 000 €. Le texte devait être présenté pour information aux élus mais sans qu'il y ait vote. Cela ne lui semble pas normal.

Il estime que c'est une vision psycho-naïve, utopique de la Ville. On trouve des SCOP parmi les associations, des mutuelles toutes bien installées. Il se demande si cela est une lubie ou du lobby. On ne distribue pas l'argent de cette manière.

Mme HAZERAN rappelle que l'économie sociale, ce sont 600 000 emplois et cela est important pour l'économie. Ce sont en général de petits budgets, les salariés travaillent sans objectif de profits. Il y a là une véritable vocation sociale. Elle ne voit pas en quoi l'argent public serait mal dépensé.

M. BLACHE demande si l'on peut conclure les échanges.

M. HEKIMIAN désire poser une question sur l'accueil des migrants.

Il n'a aucun problème avec le fait de les accueillir. Il s'interroge surtout sur notre capacité à pouvoir le faire car on sait bien qu'il n'y a pas assez de logements. Il faut aussi des ressources.

Il s'étonne que cela ne soit pas déjà fait pour ceux qui attendent des logements depuis si longtemps.

Il estime qu'il faut une mobilisation bien en amont, une anticipation.

D'autre part, il ne faut pas confondre la migration économique et les réfugiés politiques.

Les personnes qui ne sont pas des demandeurs d'asile, ne repartent plus. Il faut savoir ce que cela induit.

M. HEKIMIAN estime qu'il y a là un véritable enjeu politique et il demande à M. BLACHE s'il y a eu un échange entre les Maire de Lyon et les maires d'arrondissement à ce sujet.

M. BLACHE indique qu'il n'y a pas eu de consultation mais que le sujet est de la compétence du Préfet.

M. AUGOYARD, eu égard au grand discours tenu lors d'un précédent Conseil par M. HEKIMIAN, s'étonne de cette position car ces personnes pourront dire un jour qu'elles ont été fières que la France les ait accueillies. Il estime que cela n'est pas très porteur d'opposer les gens. Le but de la politique devrait être de rassembler.

M. HEKIMIAN estime qu'on déplace les termes du débat. Il est favorable à l'accueil de véritables demandeurs d'asile. Toutefois en tant que responsable politique, il faut aller au-delà, même si cela n'est parfois pas facile. Il ne sert à rien de pratiquer la culpabilisation. Il ne faut pas envoyer n'importe quel message.

M. BLACHE, constatant que tous les intervenants ont pu s'exprimer, clôt la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 9 novembre 2015 à 18h30.